



L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

| | |
|--|------------|
| Date de Convocation | 06/06/2025 |
| Date d’Affichage | 06/06/2025 |
| Nombre de Conseillers en exercice | 13 |
| Présents | 9 |
| Votants | 12 |

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER, Mr Nicolas MARTINAIS (arrivé à 20h30).

Absents excusés :

Mr Michel LÉBOUC donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS,
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH,
Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.

Absents :

Mme Sylvie COUPE.

N°098-2025

Validation du devis KELIAS pour le totem du RPE

Monsieur le Maire présente le devis KELIAS concernant le totem du RPE.

Deux couleurs sont proposées :

- Proposition n°1 : Mats RAL5002 et fond RAL1021/ décor RAL 5002
- Proposition n°2 : Mats RAL1021 et fond RAL5002/ décor RAL 1021

Le montant de ce devis est de 1 360.90 € HT pour la signalétique du Pôle Enfance.

Après en avoir délibéré, 3 élus votent pour la proposition n°1 et 6 voix pour la proposition n°2 :

- **De VALIDER** la proposition n°2
- **De VALIDER** le devis de l'entreprise KELIAS pour ces travaux et d'imputer en investissement à l'opération 105 « Signalisation » l'article : 2152 Installations de voiries – Budget voté pour cette opération : 10 000.00 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Le registre dûment signé,

Le Maire



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le